

Image not found or type unknown



Réduction sur la plus-value de 15% forfaitaire pour travaux

Par **Remix**, le **29/07/2021** à **09:11**

Bonjour,

Je souhaite vendre un terrain agricole (terrain de loisirs) où se situe un cabanon cadastré, dont je suis propriétaire depuis plus de 5ans, et sur lequel j'ai effectué de nombreux travaux de rénovation... puis-je prétendre à la réduction sur la plus-value de 15% forfaitaire pour les travaux que j'y ai effectué ou est-ce seulement valable pour un terrain constructible bâti ?

Merci d'avance pour vos réponses.